



Lettre de Garantie

Les produits d'ARTEK STONE sont couverts par une garantie limitée de 50 ans à partir de la date d'achat (preuve requise) lorsqu'ils sont installés en respectant les normes du Code national du bâtiment (ASTM C 1780) de même que les directives d'installation contenues dans les spécifications des produits du fabricant. La facture originale du distributeur autorisé devra être fournie.

La garantie ne couvre pas les dommages résultants :

- D'une installation non conforme.
- Du mouvement des murs causé par le tassement des sols ou autrement.
- Du contact avec des produits chimiques, peinture ou autres.
- De la décoloration causée par les polluants atmosphériques, par l'eau ou un frottement.
- Des taches, oxydation ou décoloration causées par un agent externe ou un frottement.

La garantie ne couvre que les matériaux défectueux ARTEK STONE (main-d'oeuvre non incluse) et est limitée à l'acheteur original.